

180 Questions d'Entraînement pour l'Examen ADR Transport de Marchandises Dangereuses

SafetyNet Publishers

Disclaimer

The information provided in this book is intended solely for educational and practice purposes to assist readers in preparing for their exams. While every effort has been made to ensure the accuracy and completeness of the content, the authors, publishers, and any associated parties make no warranties or representations, express or implied, regarding the correctness, reliability, or suitability of the information for any particular purpose.

The use of this book does not guarantee success on any exam, nor does it substitute for professional advice or instruction. The authors and publishers disclaim any liability for any loss, damage, or adverse consequences resulting directly or indirectly from the use of, or reliance on, the information contained herein. Readers are encouraged to verify information independently and consult with qualified professionals as needed.

Question 1 : Classification des marchandises dangereuses

Quel est le numéro ONU (UN) pour le chlore gazeux ?

a) UN 1017
b) UN 1072
c) UN 1744
d) UN 1830

Réponse correcte : a) UN 1017

Explication : Le numéro ONU 1017 correspond au chlore, un gaz toxique et corrosif de la classe 2. UN 1072 est pour l'oxygène, UN 1744 pour le brome, et UN 1830 pour l'acide sulfurique.

Question 2 : Classes de danger

À quelle classe de danger appartient une matière explosive ?

a) Classe 1
b) Classe 3
c) Classe 5
d) Classe 7

Réponse correcte : a) Classe 1

Explication : La classe 1 regroupe les matières et objets explosifs selon l'ADR. La classe 3 concerne les liquides inflammables, la classe 5 les matières oxydantes, et la classe 7 les matières radioactives.

Question 3 : Documents de transport

Quel élément doit obligatoirement figurer sur le document de transport ADR ?
a) La couleur du véhicule
b) Le numéro ONU de la marchandise
c) Le nom du fabricant du véhicule
d) La date de naissance du chauffeur

Réponse correcte : b) Le numéro ONU de la marchandise

Explication : Le document de transport ADR doit inclure des informations essentielles comme le numéro ONU, la désignation officielle de transport, la classe de danger et le groupe d'emballage.

Question 4 : Étiquetage

Quel symbole doit être affiché sur un colis contenant une matière corrosive ?

a) Une flamme
b) Un crâne et des tibias croisés
c) Un liquide qui goutte sur une main et une surface
d) Un cercle avec une flamme

Réponse correcte : c) Un liquide qui goutte sur une main et une surface

Explication : Le symbole pour les matières corrosives (classe 8) montre un liquide corrosif attaquant une main et une surface métallique. Les autres symboles correspondent à des classes différentes (inflammable, toxique, oxydant).

Question 5 : Équipements de sécurité

Quel équipement de sécurité doit être présent à bord d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses ?

a) Un GPS
b) Un extincteur adapté
c) Un réfrigérateur portable
d) Une caméra de surveillance

Réponse correcte : b) Un extincteur adapté

Explication : Selon l'ADR, un véhicule transportant des marchandises dangereuses doit être équipé d'extincteurs appropriés pour lutter contre les incendies liés aux matières transportées.

Question 6 : Groupes d'emballage

Que signifie le groupe d'emballage II pour une marchandise dangereuse ?

a) Danger élevé
b) Danger moyen
c) Danger faible
d) Aucune dangerosité

Réponse correcte : b) Danger moyen

Explication : Le groupe d'emballage II indique un danger moyen. Le groupe I correspond à un danger élevé, et le groupe III à un danger faible. L'option « aucune dangerosité » n'existe pour les marchandises dangereuses.

Question 7 : Panneaux orange

Quel type de panneau orange doit être utilisé pour un véhicule transportant des marchandises dangereuses en quantités limitées ?

a) Aucun panneau n'est requis
b) Un panneau avec le numéro ONU uniquement
c) Un panneau avec le numéro ONU et le numéro de danger
d) Un panneau réfléchissant vierge

Réponse correcte : a) Aucun panneau n'est requis

Explication : En cas de transport en quantités limitées (selon les exemptions de l'ADR), aucun panneau orange n'est requis, sauf si spécifié autrement.

Question 8 : Procédures d'urgence

Que doit faire un chauffeur en cas de fuite d'une matière inflammable pendant le transport ?

a) Continuer à conduire jusqu'à la destination
b) Arrêter le véhicule dans un endroit sûr et signaler la fuite
c) Verser de l'eau sur la fuite
d) Ignorer la fuite si elle est mineure

Réponse correcte : b) Arrêter le véhicule dans un endroit sûr et signaler la fuite

Explication : En cas de fuite, le chauffeur doit arrêter le véhicule loin des zones peuplées, sécuriser la zone, et informer les autorités compétentes conformément aux instructions ADR.

Question 9 : Exemptions

Dans quel cas un transport de marchandises dangereuses peut-il être exempté de certaines règles ADR ?

a) Si le chauffeur a plus de 10 ans d'expérience
b) Si la marchandise est transportée en petites quantités
c) Si le véhicule est peint en vert
d) Si le transport a lieu le week-end

Réponse correcte : b) Si la marchandise est transportée en petites quantités

Explication : L'ADR prévoit des exemptions pour les quantités limitées ou exceptées, définies selon des seuils spécifiques par classe et type de marchandise.

Question 10 : Équipements de protection individuelle

Quel équipement de protection individuelle est obligatoire pour un chauffeur ADR ?

a) Un casque de chantier
b) Une veste réfléchissante à haute visibilité
c) Des lunettes de soleil
d) Un masque à gaz

Réponse correcte : b) Une veste réfléchissante à haute visibilité

Explication : Selon l'ADR, le chauffeur doit porter une veste réfléchissante à haute visibilité pour assurer sa sécurité lors d'interventions ou en cas d'urgence.

Question 11 : Équipements du véhicule

Quel élément doit obligatoirement être présent dans un véhicule transportant des marchandises dangereuses ?

a) Un système de navigation par satellite
b) Des cales de roue adaptées
c) Un autoradio
d) Une couverture thermique

Réponse correcte : b) Des cales de roue adaptées

Explication : Selon l'ADR, des cales de roue sont obligatoires pour sécuriser le véhicule à l'arrêt, en particulier lors du chargement ou déchargement de marchandises dangereuses.

Question 12 : Instructions écrites

Que doivent contenir les instructions écrites fournies au chauffeur ADR ?

a) Les coordonnées du fabricant du véhicule
b) Les mesures à prendre en cas d'incident
c) Le plan de route détaillé
d) La liste des restaurants sur le trajet

Réponse correcte : b) Les mesures à prendre en cas d'incident

Explication : Les instructions écrites ADR (modèle standard) décrivent les actions à entreprendre en cas d'accident ou de fuite, ainsi que les équipements de protection nécessaires.

Question 13 : Étiquettes de danger

Combien d'étiquettes de danger doivent être apposées sur un colis contenant une matière dangereuse ?

a) Une seule étiquette
b) Au moins deux étiquettes sur des faces opposées
c) Trois étiquettes sur chaque face
d) Aucune étiquette si le colis est petit

Réponse correcte : b) Au moins deux étiquettes sur des faces opposées

Explication : L'ADR exige que les colis soient étiquetés sur au moins deux faces opposées pour garantir une identification claire des dangers.

Question 14 : Formation des chauffeurs

Quelle formation un chauffeur doit-il suivre pour transporter des marchandises dangereuses ?

a) Une formation générale de conduite
b) Une formation ADR spécifique
c) Une formation en mécanique automobile
d) Une formation en gestion logistique

Réponse correcte : b) Une formation ADR spécifique

Explication : Les chauffeurs doivent obtenir un certificat ADR après avoir suivi une formation spécifique sur le transport de marchandises dangereuses.

Question 15 : Quantités limitées

Quelle est la quantité maximale autorisée pour une matière de classe 3 (liquide inflammable) en quantités limitées par unité de transport ?

a) 500 kg
b) 1 000 kg
c) 3 000 kg
d) 5 000 kg

Réponse correcte : d) 5 000 kg

Explication : Selon l'ADR, pour les liquides inflammables (classe 3) en quantités limitées, la limite maximale par unité de transport est de 5 000 kg, sous réserve de respecter les seuils par colis.

Question 16 : Signalisation du véhicule

Dans quelle situation un panneau orange doit-il être retiré du véhicule ?

a) Lorsque le véhicule est en mouvement
b) Lorsque le véhicule est vide et nettoyé
c) Lorsque le véhicule est stationné en ville
d) Lorsque le chauffeur prend une pause

Réponse correcte : b) Lorsque le véhicule est vide et nettoyé

Explication : Les panneaux orange doivent être retirés ou masqués lorsque le véhicule ne transporte plus de marchandises dangereuses et a été nettoyé.

Question 17 : Mesures de sécurité

Que doit faire un chauffeur avant de commencer le transport de marchandises dangereuses ?

a) Vérifier l'état des pneus uniquement
b) Contrôler les documents et l'état du chargement
c) Appeler le destinataire pour confirmer l'heure d'arrivée
d) Nettoyer l'intérieur de la cabine

Réponse correcte : b) Contrôler les documents et l'état du chargement

Explication : Le chauffeur doit vérifier que les documents ADR sont complets et que le chargement est sécurisé conformément aux règles.

Question 18 : Classes de danger secondaires

Une matière peut-elle appartenir à plusieurs classes de danger ?

a) Non, une matière ne peut avoir qu'une seule classe
b) Oui, une matière peut avoir une classe principale et des dangers secondaires
c) Oui, mais uniquement pour les matières radioactives
d) Non, sauf pour les liquides inflammables

Réponse correcte : b) Oui, une matière peut avoir une classe principale et des dangers secondaires

Explication : Une matière dangereuse peut avoir une classe principale (par ex. classe 3) et des dangers secondaires (par ex. toxique ou corrosif), indiqués sur les étiquettes.

Question 19 : Interdictions de transport

Quel type de marchandise dangereuse est strictement interdit dans un tunnel de catégorie A ?

a) Toutes les marchandises dangereuses
b) Aucune, sauf indication contraire
c) Les matières explosives de classe 1
d) Les matières corrosives de classe 8

Réponse correcte : b) Aucune, sauf indication contraire

Explication : Les tunnels de catégorie A n'ont généralement pas de restrictions spécifiques pour les marchandises dangereuses, contrairement aux tunnels de catégories B à E.

Question 20 : Protection de l'environnement

Que doit faire un chauffeur en cas de déversement accidentel d'une matière dangereuse ?

a) Ignorer le déversement s'il est mineur
b) Contenir le déversement et alerter les autorités
c) Nettoyer immédiatement avec de l'eau
d) Poursuivre le transport pour éviter un retard

Réponse correcte : b) Contenir le déversement et alerter les autorités

Explication : En cas de déversement, le chauffeur doit prendre des mesures pour limiter la propagation, sécuriser la zone et informer les autorités compétentes.

Question 21 : Emballages

Quel type d'emballage est requis pour une matière dangereuse du groupe d'emballage I ?

a) Un emballage léger en plastique
b) Un emballage robuste résistant aux chocs
c) Un emballage non homologué
d) Un emballage en tissu

Réponse correcte : b) Un emballage robuste résistant aux chocs

Explication : Le groupe d'emballage I (danger élevé) nécessite des emballages homologués très résistants, conformes aux normes ADR, pour garantir la sécurité.

Question 22 : Règles de conduite

Que doit faire un chauffeur transportant des marchandises dangereuses lorsqu'il approche d'un passage à niveau ?

a) Accélérer pour passer rapidement
b) S'arrêter et vérifier l'absence de train
c) Poursuivre sans précaution particulière
d) Allumer les feux de détresse

Réponse correcte : b) S'arrêter et vérifier l'absence de train

Explication : L'ADR recommande une vigilance accrue aux passages à niveau, avec un arrêt si nécessaire, pour éviter tout risque d'accident avec des marchandises dangereuses.

Question 23 : Risques spécifiques

Quel est le principal risque associé aux matières de la classe 4.1 (solides inflammables) ?

a) Explosion spontanée
b) Inflammation au contact de l'air ou de l'eau
c) Corrosion des métaux
d) Émission de gaz toxiques

Réponse correcte : b) Inflammation au contact de l'air ou de l'eau

Explication : Les matières de classe 4.1 peuvent s'enflammer facilement, certaines en contact avec l'air (pyrophoriques) ou l'eau, ce qui nécessite des précautions spécifiques.

Question 24 : Documents du chauffeur

Quel document le chauffeur doit-il avoir sur lui pendant le transport de marchandises dangereuses ?

a) Son certificat ADR valide
b) Son passeport personnel
c) Une copie de son contrat de travail
d) Un certificat médical récent

Réponse correcte : a) Son certificat ADR valide

Explication : Le chauffeur doit toujours porter son certificat ADR, qui prouve qu'il a suivi la formation nécessaire pour transporter des marchandises dangereuses.

Question 25 : Chargement mixte

Est-il autorisé de transporter des matières explosives (classe 1) avec des matières corrosives (classe 8) dans le même véhicule ?

a) Oui, sans restriction
b) Non, sauf si elles sont séparées correctement
c) Non, c'est strictement interdit
d) Oui, mais uniquement en quantités limitées

Réponse correcte : c) Non, c'est strictement interdit

Explication : L'ADR interdit le transport mixte de matières explosives (classe 1) avec certaines autres classes, comme les corrosives, en raison des risques d'interaction.

Question 26 : Temps de conduite

Quelle règle s'applique aux chauffeurs ADR concernant les temps de conduite et de repos ?

a) Les mêmes règles que pour les chauffeurs non-ADR
b) Des temps de conduite plus longs en raison des risques
c) Aucun temps de repos requis
d) Des pauses obligatoires toutes les heures

Réponse correcte : a) Les mêmes règles que pour les chauffeurs non-ADR

Explication : Les chauffeurs ADR doivent respecter les mêmes réglementations européennes sur les temps de conduite et de repos (Règlement CE 561/2006), sauf dispositions spécifiques.

Question 27 : Équipements d'urgence

Quel équipement doit être utilisé pour signaler un véhicule arrêté transportant des marchandises dangereuses ?

a) Un drapeau rouge
b) Des triangles de signalisation réfléchissants
c) Une lampe de poche
d) Une banderole publicitaire

Réponse correcte : b) Des triangles de signalisation réfléchissants

Explication : L'ADR exige l'utilisation de triangles de signalisation pour avertir les autres usagers de la route en cas d'arrêt ou d'incident.

Question 28 : Mesures en cas d’incendie

Que doit faire un chauffeur si un incendie se déclare dans le chargement de marchandises dangereuses ?

a) Éteindre l’incendie avec de l’eau immédiatement
b) S’éloigner et alerter les services d’urgence
c) Ouvrir les portes du véhicule pour ventiler
d) Continuer à conduire jusqu’à une caserne de pompiers

Réponse correcte : b) S’éloigner et alerter les services d’urgence

Explication : En cas d’incendie, le chauffeur doit éviter tout risque, sécuriser la zone si possible, et contacter les services d’urgence sans tenter d’éteindre un feu dangereux.

Question 29 : Vérifications avant départ

Quelle vérification doit être effectuée sur les étiquettes des colis avant le transport ?

a) Vérifier qu’elles sont en couleur vive uniquement
b) Vérifier qu’elles sont correctement apposées et lisibles
c) Vérifier qu’elles contiennent le nom du chauffeur
d) Vérifier qu’elles sont en plusieurs langues

Réponse correcte : b) Vérifier qu’elles sont correctement apposées et lisibles

Explication : Les étiquettes de danger doivent être visibles, lisibles et conformes aux exigences ADR pour garantir une identification correcte des marchandises.

Question 30 : Responsabilités du chauffeur

Qui est responsable de s’assurer que le véhicule est conforme aux exigences ADR avant le départ ?

a) Le destinataire des marchandises
b) Le chauffeur du véhicule
c) Le fabricant des marchandises
d) L’autorité routière locale

Réponse correcte : b) Le chauffeur du véhicule

Explication : Le chauffeur a la responsabilité de vérifier que le véhicule, le chargement et les documents sont conformes aux règles ADR avant de commencer le transport.

Question 31 : Panneau Kemler (Identification du danger)

Que signifie le numéro de danger « 33 » sur un panneau Kemler ?

a) Matière corrosive
b) Liquide très inflammable
c) Gaz toxique
d) Matière radioactive

Réponse correcte : b) Liquide très inflammable

Explication : Le numéro « 33 » indique un liquide très inflammable (classe 3) avec un point d'éclair bas. Le premier chiffre (3) désigne la classe de danger, et le doublement (33) souligne le caractère très dangereux.

Question 32 : Panneau Kemler (Composition)

Quel élément figure dans la partie inférieure d'un panneau Kemler ?

a) Le numéro de danger
b) Le numéro ONU de la marchandise
c) Le nom du chauffeur
d) La date de fabrication du véhicule

Réponse correcte : b) Le numéro ONU de la marchandise

Explication : Un panneau Kemler est divisé en deux parties : la partie supérieure affiche le numéro de danger (par ex. 33), et la partie inférieure indique le numéro ONU (par ex. UN 1203 pour l'essence).

Question 33 : Panneau Kemler (Utilisation)

Quand un panneau Kemler doit-il être affiché sur un véhicule ?

a) Uniquement pour les transports internationaux
b) Lors du transport de marchandises dangereuses non exemptées
c) Pour tous les véhicules, même vides
d) Seulement si le véhicule transporte plus de 10 tonnes

Réponse correcte : b) Lors du transport de marchandises dangereuses non exemptées

Explication : Les panneaux Kemler sont requis pour les transports de marchandises dangereuses, sauf en cas d'exemptions (par ex. quantités limitées ou exceptées).

Question 34 : Identification des risques

Que signifie un panneau Kemler portant le numéro « X » avant le code de danger (par ex. X323) ?
a) La matière réagit dangereusement avec l'eau
b) La matière est radioactive
c) La matière est uniquement transportable de nuit
d) La matière est non dangereuse

Réponse correcte : a) La matière réagit dangereusement avec l'eau

Explication : La lettre « X » avant le numéro de danger indique que la matière peut réagir violemment avec l'eau, interdisant l'utilisation d'eau pour éteindre un incendie.

Question 35 : Emballages homologués

Quel marquage doit figurer sur un emballage homologué pour le transport de marchandises dangereuses ?

a) Le logo de l'entreprise de transport
b) Le symbole « UN » suivi d'un code d'homologation
c) La date de fabrication de l'emballage
d) Le nom du produit contenu

Réponse correcte : b) Le symbole « UN » suivi d'un code d'homologation

Explication : Les emballages homologués ADR portent un marquage « UN » avec un code spécifique (par ex. 4G/Y25/S) indiquant leur conformité aux normes.

Question 36 : Responsabilités du chauffeur

Qui doit s'assurer que les panneaux Kemler sont correctement placés avant le départ ?

a) Le chargeur des marchandises
b) Le chauffeur du véhicule
c) L'inspecteur des transports
d) Le destinataire des marchandises

Réponse correcte : b) Le chauffeur du véhicule

Explication : Le chauffeur est responsable de vérifier que les panneaux Kemler sont correctement affichés et correspondent aux marchandises transportées.

Question 37 : Précautions lors du transport

Quelle précaution un chauffeur doit-il prendre lorsqu'il transporte une matière de classe 6.1 (matières toxiques) ?

a) Maintenir le véhicule à une température élevée
b) Éviter tout contact avec la matière et ventiler la cabine
c) Transporter uniquement avec des fenêtres ouvertes
d) Charger la matière à l'avant du véhicule uniquement

Réponse correcte : b) Éviter tout contact avec la matière et ventiler la cabine

Explication : Les matières toxiques (classe 6.1) présentent un risque d'inhalation ou de contact, nécessitant une ventilation et des précautions strictes.

Question 38 : Vérifications des documents

Que doit faire un chauffeur si le numéro ONU sur le document de transport diffère de celui sur le panneau Kemler ?

a) Corriger le panneau lui-même
b) Ne pas commencer le transport et signaler l'erreur
c) Ignorer la différence si elle est mineure
d) Ajouter un second panneau avec le bon numéro

Réponse correcte : b) Ne pas commencer le transport et signaler l'erreur

Explication : Toute incohérence entre les documents et les panneaux doit être corrigée avant le départ, car elle peut entraîner des risques ou des sanctions.

Question 39 : Classes de danger

Quelle classe de danger regroupe les matières infectieuses ?

a) Classe 4.3
b) Classe 6.2
c) Classe 8
d) Classe 9

Réponse correcte : b) Classe 6.2

Explication : La classe 6.2 inclut les matières infectieuses (par ex. déchets médicaux contaminés). La classe 4.3 concerne les matières réactives avec l'eau, la classe 8 les corrosives, et la classe 9 les matières diverses.

Question 40 : Mesures en cas de perte de chargement

Que doit faire un chauffeur si une partie du chargement de marchandises dangereuses tombe du véhicule sur la route ?

a) Ramasser les colis et continuer le trajet
b) Sécuriser la zone et alerter les autorités
c) Laisser les colis sur place sans intervention
d) Prendre des photos et informer l'entreprise plus tard

Réponse correcte : b) Sécuriser la zone et alerter les autorités

Explication : En cas de perte de chargement, le chauffeur doit sécuriser la zone pour éviter tout danger et informer immédiatement les autorités compétentes.

Question 41 : UN-nummer voor benzine

Quel est le numéro ONU (UN) pour l'essence ?

a) UN 1202
b) UN 1203
c) UN 1267
d) UN 1993

Réponse correcte : b) UN 1203

Explication : UN 1203 désigne l'essence, un liquide inflammable de la classe 3. UN 1202 est pour le diesel, UN 1267 pour le pétrole brut, et UN 1993 pour d'autres liquides inflammables.

Question 42 : UN-nummer voor zuurstof

Quel est le numéro ONU pour l'oxygène comprimé ?
a) UN 1002
b) UN 1072
c) UN 1017
d) UN 1956

Réponse correcte : b) UN 1072

Explication : UN 1072 correspond à l'oxygène comprimé, un gaz oxydant de la classe 2. UN 1017 est pour le chlore, UN 1002 pour l'air comprimé, et UN 1956 pour des mélanges de gaz non dangereux.

Question 43 : UN-nummer voor zwavelzuur

Quel est le numéro ONU pour l'acide sulfurique ?

a) UN 1789
b) UN 1805
c) UN 1830
d) UN 2796

Réponse correcte : c) UN 1830

Explication : UN 1830 désigne l'acide sulfurique, une matière corrosive de la classe 8. UN 1789 est pour l'acide chlorhydrique, UN 1805 pour l'acide phosphorique, et UN 2796 pour des solutions acides spécifiques.

Question 44 : UN-nummer voor explosieven

Quel numéro ONU est associé à la dynamite ?

a) UN 0081
b) UN 0331
c) UN 0474
d) UN 1204

Réponse correcte : a) UN 0081

Explication : UN 0081 est utilisé pour la dynamite, une matière explosive de la classe 1. Les autres numéros correspondent à des explosifs différents (UN 0331 pour des explosifs de projection) ou à des substances non explosives (UN 1204 pour le nitroglycérine).

Question 45 : UN-nummer voor ammoniak

Quel est le numéro ONU pour l'ammoniac anhydre ?

a) UN 1005
b) UN 1049
c) UN 1951
d) UN 2073

Réponse correcte : a) UN 1005

Explication : UN 1005 désigne l'ammoniac anhydre, un gaz toxique et corrosif de la classe 2. UN 1049 est pour l'hydrogène comprimé, UN 1951 pour l'argon réfrigéré, et UN 2073 pour des solutions ammoniacales.

Question 46 : UN-nummer op documenten

Que doit faire un chauffeur si le numéro ONU sur le document de transport ne correspond pas

à la marchandise chargée ?
a) Modifier le document lui-même
b) Vérifier la marchandise et signaler l'erreur
c) Ignorer l'erreur si la classe est correcte
d) Ajouter un second numéro ONU

Réponse correcte : b) Vérifier la marchandise et signaler l'erreur

Explication : Une incohérence dans le numéro ONU peut indiquer une erreur de chargement ou de documentation, et doit être corrigée avant le départ pour respecter l'ADR.

Question 47 : UN-nummer voor kerosine

Quel est le numéro ONU pour le kérosène ?

a) UN 1223
b) UN 1268
c) UN 1863
d) UN 1992

Réponse correcte : a) UN 1223

Explication : UN 1223 est attribué au kérosène, un liquide inflammable de la classe 3. UN 1268 couvre les distillats de pétrole, UN 1863 les carburants d'aviation, et UN 1992 d'autres liquides inflammables/toxiques.

Question 48 : UN-nummer voor chloor

Quel est le numéro ONU pour le chlore liquide ?

a) UN 1017
b) UN 1748
c) UN 2187
d) UN 3306

Réponse correcte : a) UN 1017

Explication : UN 1017 désigne le chlore, un gaz toxique et corrosif de la classe 2. Les autres numéros correspondent à des substances différentes (UN 1748 pour le chlorite de calcium, UN 2187 pour le dioxyde de carbone réfrigéré).

Question 49 : UN-nummer en Kemlerbord

Où le numéro ONU doit-il être affiché sur un véhicule transportant des marchandises dangereuses ?

a) Sur la cabine du chauffeur
b) Sur le panneau Kemler, dans la partie inférieure
c) Sur les côtés du véhicule uniquement
d) Sur les colis à l'intérieur du véhicule

Réponse correcte : b) Sur le panneau Kemler, dans la partie inférieure

Explication : Le numéro ONU est affiché dans la partie inférieure du panneau Kemler (par ex. UN 1203), tandis que la partie supérieure indique le numéro de danger.

Question 50 : UN-nummer voor afval

Quel numéro ONU est utilisé pour les déchets médicaux infectieux ?

a) UN 2814
b) UN 2900
c) UN 3291
d) UN 3373

Réponse correcte : c) UN 3291

Explication : UN 3291 est attribué aux déchets médicaux ou cliniques infectieux, classe 6.2. UN 2814 et UN 2900 concernent des matières infectieuses spécifiques (humaines ou animales), et UN 3373 des substances biologiques de catégorie B.

Question 51 : Définition des quantités limitées

Que sont les « quantités limitées » selon l'ADR ?

a) Des marchandises transportées sans aucun emballage
b) Des petites quantités de marchandises dangereuses avec des exemptions
c) Des marchandises non dangereuses
d) Des marchandises transportées uniquement par avion

Réponse correcte : b) Des petites quantités de marchandises dangereuses avec des exemptions

Explication : Les quantités limitées (LQ) permettent des exemptions partielles des règles ADR (par ex. signalisation, documentation) pour de petites quantités de marchandises dangereuses, sous réserve de respecter des seuils spécifiques.

Question 52 : Marquage des quantités limitées

Quel marquage doit être apposé sur un colis transporté en quantités limitées ?

a) Un panneau Kemler avec numéro ONU
b) Un losange avec des bordures noires et un fond blanc
c) Une étiquette de danger complète
d) Aucun marquage spécifique

Réponse correcte : b) Un losange avec des bordures noires et un fond blanc

Explication : Les colis en quantités limitées doivent porter un marquage spécifique en forme de losange avec des bordures noires, indiquant « LQ » ou les numéros ONU, conformément à l'ADR.

Question 53 : Limites pour les liquides inflammables

Quelle est la quantité maximale par emballage intérieur pour un liquide inflammable (classe 3) en quantités limitées ?

a) 1 litre
b) 5 litres
c) 10 litres
d) 30 litres

Réponse correcte : b) 5 litres

Explication : Selon l'ADR (chapitre 3.4), la quantité maximale par emballage intérieur pour les liquides inflammables en quantités limitées est de 5 litres, sous réserve de respecter les règles d'emballage combiné.

Question 54 : Emballages pour quantités limitées

Quel type d'emballage est requis pour les marchandises en quantités limitées ?

a) Un emballage non homologué
b) Un emballage combiné homologué (intérieur et extérieur)
c) Un emballage en verre uniquement
d) Un emballage métallique uniquement

Réponse correcte : b) Un emballage combiné homologué (intérieur et extérieur)

Explication : Les quantités limitées doivent être transportées dans des emballages combinés (par ex. bouteilles dans une boîte) homologués selon les normes ADR pour garantir la sécurité.

Question 55 : Exemptions en quantités limitées

Quelle exemption s'applique aux véhicules transportant des marchandises en quantités limitées ?

a) Aucun panneau Kemler n'est requis
b) Le chauffeur n'a pas besoin de certificat ADR
c) Les extincteurs ne sont pas nécessaires
d) Les documents de transport ne sont pas requis

Réponse correcte : a) Aucun panneau Kemler n'est requis

Explication : En quantités limitées, les véhicules sont exemptés de l'obligation d'afficher des panneaux Kemler, mais d'autres exigences, comme le certificat ADR, restent applicables.

Question 56 : Vérification des emballages

Que doit vérifier un chauffeur concernant les emballages en quantités limitées avant le départ ?

a) Que les emballages sont de couleur vive
b) Que les marquages LQ sont visibles et corrects
c) Que les emballages sont tous en plastique
d) Que les emballages contiennent des instructions écrites

Réponse correcte : b) Que les marquages LQ sont visibles et corrects

Explication : Le chauffeur doit s'assurer que les emballages portent le marquage LQ approprié et qu'ils sont en bon état, conformément aux règles ADR.

Question 57 : Emballages homologués

Quel code indique qu'un emballage est homologué pour les marchandises dangereuses ?

a) UN 4G/Y25/S
b) ISO 9001
c) ADR 2023
d) CE 1234

Réponse correcte : a) UN 4G/Y25/S

Explication : Le marquage « UN » suivi d'un code (par ex. 4G/Y25/S) indique qu'un emballage est homologué pour les marchandises dangereuses, précisant le type, la résistance et l'année de fabrication.

Question 58 : Quantités maximales par véhicule

Quelle est la quantité maximale totale de marchandises en quantités limitées par unité de transport ?

a) 1 000 kg
b) 5 000 kg
c) 8 000 kg
d) Aucune limite

Réponse correcte : c) 8 000 kg

Explication : Selon l'ADR, la quantité maximale de marchandises en quantités limitées par unité de transport est de 8 000 kg, sous réserve de respecter les seuils par colis et par classe.

Question 59 : Emballages endommagés

Que doit faire un chauffeur si un emballage en quantités limitées est endommagé pendant le transport ?

a) Continuer le transport si la fuite est mineure
b) Sécuriser le colis et signaler l'incident
c) Jeter le colis sur la route
d) Transférer le contenu dans un autre emballage non homologué

Réponse correcte : b) Sécuriser le colis et signaler l'incident

Explication : Un emballage endommagé doit être sécurisé pour éviter tout risque, et l'incident doit être signalé aux autorités ou à l'expéditeur, conformément à l'ADR.

Question 60 : Documentation pour quantités limitées

Quel document doit accompagner le transport de marchandises en quantités limitées si la quantité dépasse un certain seuil ?

a) Un certificat de conformité du véhicule
b) Un document de transport mentionnant « quantités limitées »
c) Une facture commerciale uniquement
d) Aucun document n'est requis

Réponse correcte : b) Un document de transport mentionnant « quantités limitées »

Explication : Pour les quantités limitées dépassant 8 points (selon le calcul ADR), un document de transport doit indiquer « quantités limitées » ou « LQ », avec les détails des marchandises.

Question 61 : Contenu du document de transport

Quel élément doit obligatoirement figurer sur un document de transport pour des marchandises dangereuses ?

a) Le nom complet du chauffeur
b) La désignation officielle de transport de la marchandise
c) La couleur du véhicule
d) La date de fabrication des marchandises

Réponse correcte : b) La désignation officielle de transport de la marchandise

Explication : Le document de transport ADR doit inclure la désignation officielle de transport (par ex. « Essence, UN 1203 »), le numéro ONU, la classe de danger et le groupe d'emballage.

Question 62 : Vérification du document de transport

Que doit faire un chauffeur si le document de transport contient une erreur dans le numéro ONU ?

a) Corriger l'erreur directement sur le document
b) Refuser de commencer le transport et signaler l'erreur
c) Poursuivre le transport si l'erreur est mineure
d) Ajouter un second document avec le bon numéro

Réponse correcte : b) Refuser de commencer le transport et signaler l'erreur

Explication : Une erreur dans le numéro ONU peut indiquer un problème avec le chargement ou la documentation, et doit être corrigée avant le départ pour respecter l'ADR.

Question 63 : Documents supplémentaires

Quel autre document peut être requis en plus du document de transport pour certaines marchandises dangereuses ?

a) Un certificat de calibration du véhicule
b) Des instructions écrites pour le chauffeur
c) Une facture commerciale détaillée
d) Un permis de conduire international

Réponse correcte : b) Des instructions écrites pour le chauffeur

Explication : Les instructions écrites ADR, qui décrivent les mesures à prendre en cas d'incident, doivent accompagner le document de transport pour la plupart des marchandises dangereuses.

Question 64 : Responsabilité du document

Qui est responsable de fournir le document de transport au chauffeur ?
a) Le chauffeur lui-même
b) L'expéditeur des marchandises
c) Le destinataire des marchandises
d) L'autorité routière locale

Réponse correcte : b) L'expéditeur des marchandises

Explication : Selon l'ADR, l'expéditeur est tenu de fournir un document de transport complet et correct avant le début du transport.

Question 65 : Mention spécifique sur le document

Quelle mention doit apparaître sur le document de transport pour un transport soumis à une restriction de tunnel ?

a) « Transport interdit »
b) La code de restriction de tunnel (par ex. « B »)
c) La longueur du tunnel
d) Le nom du tunnel

Réponse correcte : b) La code de restriction de tunnel (par ex. « B »)

Explication : Pour les marchandises dangereuses soumises à des restrictions de tunnel, le code de restriction (par ex. « B », « C ») doit être indiqué sur le document de transport.

Question 66 : Code de tunnel « A »

Que signifie le code de restriction de tunnel « A » ?

a) Aucun transport de marchandises dangereuses n'est autorisé
b) Toutes les marchandises dangereuses sont autorisées sans restriction
c) Seules les marchandises en quantités limitées sont autorisées
d) Uniquement les marchandises de classe 1 sont interdites

Réponse correcte : b) Toutes les marchandises dangereuses sont autorisées sans restriction

Explication : Le code « A » indique qu'aucune restriction spécifique ne s'applique aux marchandises dangereuses dans ce tunnel, sauf disposition contraire.

Question 67 : Code de tunnel « D »

Quel type de marchandises dangereuses est interdit dans un tunnel de catégorie « D » ?

a) Les marchandises qui peuvent provoquer de fortes explosions ou des dégagements massifs de gaz toxiques
b) Toutes les marchandises dangereuses sans exception
c) Les marchandises corrosives uniquement
d) Les marchandises transportées en quantités limitées

Réponse correcte : a) Les marchandises qui peuvent provoquer de fortes explosions ou des dégagements massifs de gaz toxiques

Explication : Le code « D » interdit les marchandises dangereuses susceptibles de causer des explosions importantes ou des émissions toxiques (par ex. certaines matières de classe 1 ou 2).

Question 68 : Vérification des codes de tunnel

Que doit faire un chauffeur avant d'entrer dans un tunnel avec des marchandises dangereuses ?

a) Vérifier la longueur du tunnel
b) Consulter le document de transport pour le code de restriction de tunnel
c) Contacter le destinataire pour confirmation
d) Ignorer les restrictions si le tunnel est court

Réponse correcte : b) Consulter le document de transport pour le code de restriction de tunnel

Explication : Le chauffeur doit vérifier le code de restriction de tunnel sur le document de transport et s'assurer que le transport est autorisé dans le tunnel concerné.

Question 69 : Document de transport en quantités limitées

Un document de transport est-il requis pour les marchandises dangereuses en quantités limitées ?

a) Oui, toujours, avec les mêmes détails qu'un transport standard
b) Non, sauf si la quantité dépasse un certain seuil
c) Oui, mais uniquement pour les tunnels de catégorie E
d) Non, jamais

Réponse correcte : b) Non, sauf si la quantité dépasse un certain seuil

Explication : Pour les quantités limitées, un document de transport n'est requis que si la quantité dépasse 8 points (selon le calcul ADR), avec la mention « quantités limitées ».

Question 70 : Codes de tunnel et signalisation

Que doit faire un chauffeur si le tunnel qu'il approche a une catégorie plus restrictive que le code indiqué sur son document de transport ?

a) Entrer dans le tunnel à faible vitesse
b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel
c) Ignorer la restriction si le transport est urgent
d) Modifier le code sur le document de transport

Réponse correcte : b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel

Explication : Si le tunnel a une catégorie plus restrictive (par ex. « C » alors que le code est « D »), le chauffeur doit éviter le tunnel et emprunter un autre itinéraire.

Question 71 : Classification des marchandises

À quelle classe de danger appartient le propane ?

a) Classe 2
b) Classe 3
c) Classe 4.1
d) Classe 5.1

Réponse correcte : a) Classe 2

Explication : Le propane est un gaz inflammable appartenant à la classe 2 (gaz). La classe 3 concerne les liquides inflammables, la classe 4.1 les solides inflammables, et la classe 5.1 les matières oxydantes.

Question 72 : Équipements de sécurité

Quel équipement doit être à bord d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses ?

a) Une trousse de premiers secours
b) Un détecteur de métaux
c) Un système de climatisation
d) Une caméra de recul

Réponse correcte : a) Une trousse de premiers secours

Explication : Selon l'ADR, une trousse de premiers secours est obligatoire à bord pour permettre une intervention immédiate en cas d'accident ou d'exposition.

Question 73 : Panneau Kemler

Que signifie le numéro de danger « 80 » sur un panneau Kemler ?

a) Matière corrosive
b) Matière toxique
c) Liquide inflammable
d) Gaz comprimé

Réponse correcte : a) Matière corrosive

Explication : Le numéro « 80 » indique une matière corrosive de la classe 8. Le « 8 » désigne la classe, et le « 0 » indique l'absence de danger secondaire significatif.

Question 74 : Document de transport

Quel renseignement doit être inclus dans le document de transport pour une matière dangereuse ?

a) Le poids total du véhicule
b) Le groupe d'emballage de la marchandise
c) Le numéro de téléphone du chauffeur
d) La marque du véhicule

Réponse correcte : b) Le groupe d'emballage de la marchandise

Explication : Le document de transport doit inclure le groupe d'emballage (I, II ou III) pour indiquer le niveau de danger de la marchandise, en plus du numéro ONU et de la désignation officielle.

Question 75 : Code de tunnel

Que signifie le code de restriction de tunnel « E » ?

a) Toutes les marchandises dangereuses sont autorisées
b) Seules les marchandises en quantités limitées sont autorisées
c) Aucune marchandise dangereuse n'est autorisée, sauf exceptions
d) Uniquement les marchandises corrosives sont interdites

Réponse correcte : c) Aucune marchandise dangereuse n'est autorisée, sauf exceptions

Explication : Le code « E » est le plus restrictif, interdisant presque toutes les marchandises dangereuses, sauf certaines exemptions (par ex. quantités limitées sous conditions).

Question 76 : Procédures d’urgence

Que doit faire un chauffeur en cas de fuite mineure d’une matière corrosive pendant le transport ?

a) Nettoyer la fuite avec de l’eau immédiatement
b) Contenir la fuite et signaler l’incident
c) Continuer le transport jusqu’à la destination
d) Ignorer la fuite si elle est petite

Réponse correcte : b) Contenir la fuite et signaler l’incident

Explication : Toute fuite, même mineure, doit être contenue (si possible en toute sécurité) et signalée aux autorités pour éviter des risques environnementaux ou sanitaires.

Question 77 : Formation ADR

Combien de temps un certificat ADR est-il valide pour un chauffeur ?

a) 2 ans
b) 5 ans
c) 10 ans
d) À vie

Réponse correcte : b) 5 ans

Explication : Le certificat ADR est valide pour 5 ans, après quoi le chauffeur doit suivre une formation de recyclage pour renouveler sa certification.

Question 78 : Signalisation du véhicule

Quand un véhicule transportant des marchandises dangereuses doit-il afficher des panneaux réfléchissants supplémentaires ?

a) Uniquement la nuit
b) Lorsqu’il transporte des matières radioactives (classe 7)
c) Lorsqu’il circule dans un tunnel
d) Lorsqu’il est stationné en ville

Réponse correcte : b) Lorsqu’il transporte des matières radioactives (classe 7)

Explication : Les matières radioactives nécessitent des panneaux réfléchissants spécifiques (par ex. le symbole de rayonnement) en plus des panneaux Kemler, selon l’ADR.

Question 79 : Quantités limitées

Quel avantage offre le transport en quantités limitées ?

a) Aucun besoin de formation ADR pour le chauffeur
b) Exemption de certaines exigences de signalisation
c) Transport autorisé sans emballage
d) Aucune restriction dans les tunnels

Réponse correcte : b) Exemption de certaines exigences de signalisation

Explication : En quantités limitées, les véhicules sont exemptés de l'obligation d'afficher des panneaux Kemler, mais d'autres règles, comme la formation ADR, restent applicables.

Question 80 : Vérifications avant départ

Que doit vérifier un chauffeur concernant les marchandises dangereuses avant de commencer le transport ?

a) Que le chargement est correctement étiqueté et sécurisé
b) Que le véhicule est peint dans une couleur spécifique
c) Que le chargement est accompagné d'une facture commerciale
d) Que le destinataire a signé le document de transport

Réponse correcte : a) Que le chargement est correctement étiqueté et sécurisé

Explication : Le chauffeur doit s'assurer que les colis portent les étiquettes de danger appropriées et que le chargement est sécurisé pour éviter tout mouvement ou risque pendant le transport.

Question 81 : Exigence des extincteurs

Combien d'extincteurs doivent être présents à bord d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses ?

a) Aucun extincteur n'est requis
b) Au moins un extincteur adapté
c) Deux extincteurs, quel que soit le poids du véhicule
d) Un extincteur par tonne de chargement

Réponse correcte : b) Au moins un extincteur adapté

Explication : Selon l'ADR (section 8.1.4), un véhicule transportant des marchandises dangereuses doit être équipé d'au moins un extincteur adapté, avec des exigences supplémentaires selon le poids maximal autorisé du véhicule.

Question 82 : Capacité des extincteurs

Quelle est la capacité minimale totale des extincteurs pour un véhicule de plus de 7,5 tonnes transportant des marchandises dangereuses ?

a) 2 kg
b) 4 kg
c) 6 kg
d) 12 kg

Réponse correcte : d) 12 kg

Explication : Pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes, l'ADR exige une capacité totale minimale de 12 kg d'agent extincteur, dont au moins un extincteur de 6 kg.

Question 83 : Type d'extincteur

Quel type d'extincteur est requis pour un véhicule transportant des liquides inflammables (classe 3) ?

a) Un extincteur à eau uniquement
b) Un extincteur à poudre adapté aux feux de classe A, B et C
c) Un extincteur à mousse uniquement
d) Un extincteur à CO_2 uniquement

Réponse correcte : b) Un extincteur à poudre adapté aux feux de classe A, B et C

Explication : Les extincteurs à poudre sont requis car ils sont polyvalents et efficaces contre les feux de liquides inflammables (classe B), ainsi que d'autres types de feux.

Question 84 : Vérification des extincteurs

Que doit vérifier un chauffeur concernant les extincteurs avant de commencer le transport ?

a) Que leur couleur est conforme aux normes
b) Qu'ils sont en bon état et dans la période de validité
c) Qu'ils sont neufs et non utilisés
d) Qu'ils sont placés à l'extérieur du véhicule

Réponse correcte : b) Qu'ils sont en bon état et dans la période de validité

Explication : Le chauffeur doit vérifier que les extincteurs sont fonctionnels, non endommagés, et que leur date de contrôle périodique est valide, conformément à l'ADR.

Question 85 : Utilisation des extincteurs

Que doit faire un chauffeur si un petit incendie se déclare dans le chargement de marchandises dangereuses ?

a) Utiliser immédiatement l'extincteur sans évaluer le risque
b) Évaluer la situation et utiliser l'extincteur si cela est sûr
c) Appeler les pompiers sans intervenir
d) Verser de l'eau sur l'incendie

Réponse correcte : b) Évaluer la situation et utiliser l'extincteur si cela est sûr

Explication : Le chauffeur doit d'abord évaluer si l'utilisation de l'extincteur est sûre et appropriée, en suivant les instructions écrites et en évitant de se mettre en danger.

Question 86 : Contenu des instructions écrites

Que contiennent les instructions écrites fournies au chauffeur ADR ?

a) Les coordonnées du fabricant du véhicule
b) Les mesures à prendre en cas d'accident ou de fuite
c) Le plan de route détaillé du transport
d) La liste des stations-service sur le trajet

Réponse correcte : b) Les mesures à prendre en cas d'accident ou de fuite

Explication : Les instructions écrites ADR (modèle standard) décrivent les actions à entreprendre en cas d'incident, les équipements de protection nécessaires, et les numéros d'urgence.

Question 87 : Disponibilité des instructions écrites

Où doivent être conservées les instructions écrites pendant le transport ?

a) Dans la boîte à gants du véhicule
b) À un endroit facilement accessible au chauffeur
c) Chez l'expéditeur des marchandises
d) Dans un coffre-fort à l'arrière du véhicule

Réponse correcte : b) À un endroit facilement accessible au chauffeur

Explication : Les instructions écrites doivent être à portée de main dans la cabine du chauffeur pour être consultées rapidement en cas d'urgence.

Question 88 : Langue des instructions écrites

Dans quelle langue doivent être rédigées les instructions écrites ?

a) Uniquement en anglais
b) Dans une langue que le chauffeur comprend
c) Uniquement en français pour les pays francophones
d) Dans toutes les langues de l'UE

Réponse correcte : b) Dans une langue que le chauffeur comprend

Explication : L'ADR exige que les instructions écrites soient rédigées dans une langue que le chauffeur peut lire et comprendre pour garantir une réaction appropriée en cas d'incident.

Question 89 : Mise à jour des instructions écrites

À quelle fréquence les instructions écrites doivent-elles être mises à jour ?

a) Tous les ans
b) À chaque révision de l'ADR (tous les deux ans)
c) Uniquement si le véhicule change
d) Elles ne nécessitent pas de mise à jour

Réponse correcte : b) À chaque révision de l'ADR (tous les deux ans)

Explication : Les instructions écrites doivent être conformes à la version la plus récente de l'ADR, qui est mise à jour tous les deux ans (par ex. ADR 2023, 2025).

Question 90 : Responsabilité des instructions écrites

Qui est responsable de fournir les instructions écrites au chauffeur ?

a) Le chauffeur lui-même
b) L'expéditeur des marchandises
c) Le fabricant des marchandises
d) Les autorités locales

Réponse correcte : b) L'expéditeur des marchandises

Explication : Selon l'ADR, l'expéditeur est tenu de fournir des instructions écrites conformes au chauffeur avant le début du transport.

Question 91 : Chargement mixte

Est-il autorisé de transporter des matières explosives (classe 1) avec des matières oxydantes (classe 5.1) dans le même véhicule ?

a) Oui, sans restriction
b) Non, c'est strictement interdit
c) Oui, si elles sont séparées par une cloison
d) Oui, uniquement en quantités limitées

Réponse correcte : b) Non, c'est strictement interdit

Explication : Selon l'ADR (section 7.5.2), le chargement mixte de matières explosives (classe 1) avec des matières oxydantes (classe 5.1) est interdit en raison du risque accru d'explosion.

Question 92 : Séparation des marchandises

Comment doivent être transportées des marchandises dangereuses de classes différentes dans un même véhicule ?

a) Sans séparation, si les quantités sont faibles
b) Séparées physiquement pour éviter tout contact ou interaction
c) Mélangées pour équilibrer le poids
d) Uniquement dans des conteneurs différents

Réponse correcte : b) Séparées physiquement pour éviter tout contact ou interaction

Explication : L'ADR exige que les marchandises dangereuses de classes incompatibles soient séparées (par ex. par des cloisons ou des espaces) pour prévenir les réactions dangereuses.

Question 93 : Interdiction de fumer

Où est-il interdit de fumer lors du transport de marchandises dangereuses ?

a) Uniquement à l'intérieur de la cabine du véhicule
b) À proximité du véhicule et pendant le chargement/déchargement
c) Seulement dans les tunnels
d) Aucune interdiction, sauf pour les matières radioactives

Réponse correcte : b) À proximité du véhicule et pendant le chargement/déchargement

Explication : L'ADR (section 8.3.5) interdit de fumer à proximité du véhicule transportant des marchandises dangereuses et pendant les opérations de chargement ou déchargement pour éviter tout risque d'ignition.

Question 94 : Fumer et matières inflammables

Pourquoi est-il particulièrement dangereux de fumer près d'un véhicule transportant des liquides inflammables (classe 3) ?

a) Cela peut endommager les étiquettes des colis
b) Cela peut provoquer une inflammation des vapeurs
c) Cela peut réduire la visibilité du chauffeur
d) Cela peut contaminer les marchandises

Réponse correcte : b) Cela peut provoquer une inflammation des vapeurs

Explication : Les liquides inflammables dégagent des vapeurs qui peuvent s'enflammer au contact d'une cigarette, créant un risque d'incendie ou d'explosion.

Question 95 : Code de tunnel

Que signifie le code de restriction de tunnel « B » ?

a) Toutes les marchandises dangereuses sont interdites
b) Certaines marchandises dangereuses sont interdites, comme les explosifs
c) Aucune restriction pour les marchandises dangereuses
d) Uniquement les marchandises en quantités limitées sont autorisées

Réponse correcte : b) Certaines marchandises dangereuses sont interdites, comme les explosifs

Explication : Le code « B » interdit le passage de marchandises dangereuses susceptibles de provoquer des explosions ou des incendies importants (par ex. classe 1, certaines matières de classe 3).

Question 96 : Vérification avant tunnel

Que doit faire un chauffeur avant d'entrer dans un tunnel avec des marchandises dangereuses ?

a) Éteindre le moteur du véhicule
b) Vérifier le code de restriction de tunnel sur le document de transport
c) Allumer toutes les lumières du véhicule
d) Informer le destinataire du passage

Réponse correcte : b) Vérifier le code de restriction de tunnel sur le document de transport

Explication : Le chauffeur doit consulter le document de transport pour s'assurer que le code de restriction de tunnel de la marchandise est compatible avec la catégorie du tunnel.

Question 97 : Chargement mixte et documentation

Que doit indiquer le document de transport en cas de chargement mixte de marchandises dangereuses ?

a) Les numéros ONU de toutes les marchandises et leurs classes
b) Le poids total du véhicule uniquement
c) La couleur des colis transportés
d) Le nom des chauffeurs impliqués

Réponse correcte : a) Les numéros ONU de toutes les marchandises et leurs classes

Explication : Pour un chargement mixte, le document de transport doit lister chaque marchandise dangereuse avec son numéro ONU, sa désignation officielle, sa classe et son groupe d'emballage.

Question 98 : Interdiction de fumer et signalisation

Quel panneau doit être affiché près d'un véhicule pendant le chargement de marchandises dangereuses pour indiquer l'interdiction de fumer ?

a) Un panneau avec une cigarette barrée
b) Aucun panneau spécifique n'est requis
c) Un panneau Kemler avec le numéro de danger
d) Un panneau avec le symbole de flamme

Réponse correcte : b) Aucun panneau spécifique n'est requis

Explication : L'ADR n'exige pas de panneau spécifique pour l'interdiction de fumer, mais le chauffeur doit veiller à ce qu'aucune source d'ignition ne soit présente à proximité.

Question 99 : Tunnel et chargement mixte

Que doit faire un chauffeur transportant un chargement mixte dans un tunnel de catégorie « C » ?

a) Vérifier que toutes les marchandises sont autorisées pour ce tunnel
b) Poursuivre sans vérifier, car le chargement mixte est exempté
c) Séparer les marchandises avant d'entrer dans le tunnel
d) Contacter les autorités du tunnel pour une autorisation

Réponse correcte : a) Vérifier que toutes les marchandises sont autorisées pour ce tunnel

Explication : Pour un chargement mixte, le chauffeur doit s'assurer que chaque marchandise respecte le code de restriction du tunnel « C » (par ex. interdiction des matières provoquant des explosions ou des gaz toxiques).

Question 100 : Mesures en tunnel

Que doit faire un chauffeur transportant des marchandises dangereuses à l'approche d'un tunnel interdit pour son chargement ?

a) Entrer dans le tunnel à faible vitesse
b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel
c) Ignorer la restriction si le tunnel est court
d) Décharger une partie des marchandises avant d'entrer

Réponse correcte : b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel

Explication : Si le tunnel est interdit pour les marchandises transportées (selon le code de restriction), le chauffeur doit emprunter un itinéraire alternatif pour respecter l'ADR.

Question 101 : Afmetingen van etiketten op gewone verpakkingen

Quelle est la dimension minimale d'une étiquette de danger sur une petite caisse contenant une matière dangereuse ?

a) 50 mm x 50 mm
b) 100 mm x 100 mm
c) 150 mm x 150 mm
d) 200 mm x 200 mm

Réponse correcte : b) 100 mm x 100 mm

Explication : Selon l'ADR (section 5.2.2.2), les étiquettes de danger sur les colis (comme les caisses) doivent mesurer au moins 100 mm x 100 mm, sauf pour les petits colis où des dimensions réduites sont autorisées sous conditions.

Question 102 : Afmetingen van etiketten op IBC's

Quelle est la dimension minimale des étiquettes de danger apposées sur un IBC (conteneur intermédiaire pour vrac) ?

a) 100 mm x 100 mm
b) 250 mm x 250 mm
c) 300 mm x 300 mm
d) 400 mm x 400 mm

Réponse correcte : b) 250 mm x 250 mm

Explication : L'ADR (section 5.2.2.2.1) exige que les étiquettes sur les IBC's aient une dimension minimale de 250 mm x 250 mm pour garantir une visibilité accrue en raison de la taille des conteneurs.

Question 103 : Afmetingen van etiketten op containers

Quelle est la dimension minimale des étiquettes de danger sur un grand conteneur maritime transportant des marchandises dangereuses ?

a) 100 mm x 100 mm
b) 150 mm x 150 mm
c) 250 mm x 250 mm
d) 300 mm x 300 mm

Réponse correcte : c) 250 mm x 250 mm

Explication : Pour les grands conteneurs (comme les conteneurs maritimes), l'ADR exige des étiquettes de danger d'au moins 250 mm x 250 mm pour assurer une identification claire à distance (section 5.3.1.1).

Question 104 : Aantal etiketten op IBC's

Combien d'étiquettes de danger doivent être apposées sur un IBC contenant une matière dangereuse ?

a) Une seule étiquette
b) Au moins deux étiquettes sur des faces opposées
c) Trois étiquettes sur chaque face
d) Quatre étiquettes, une par côté

Réponse correcte : b) Au moins deux étiquettes sur des faces opposées

Explication : Selon l'ADR (section 5.2.2.1.6), les IBC's doivent porter au moins deux étiquettes de danger sur des faces opposées pour garantir une identification visible de tous les angles.

Question 105 : Symbole des étiquettes

Quel symbole est utilisé sur une étiquette pour une matière toxique (classe 6.1) ?

a) Un liquide gouttant sur une main
b) Un crâne et des tibias croisés
c) Une flamme sur fond rouge
d) Un trèfle noir sur fond jaune

Réponse correcte : b) Un crâne et des tibias croisés

Explication : L'étiquette pour les matières toxiques (classe 6.1) présente un crâne et des tibias croisés, indiquant un risque d'empoisonnement (ADR, section 5.2.2).

Question 106 : Étiquettes pour petits colis

Que doit-on faire si un colis est trop petit pour accueillir une étiquette de 100 mm x 100 mm ?

a) Ne pas apposer d'étiquette
b) Utiliser une étiquette de dimensions réduites proportionnelles
c) Apposer une étiquette sur le véhicule à la place
d) Transférer le contenu dans un colis plus grand

Réponse correcte : b) Utiliser une étiquette de dimensions réduites proportionnelles

Explication : Pour les petits colis, l'ADR (section 5.2.2.2.1) autorise des étiquettes de dimensions réduites, proportionnelles à la taille du colis, à condition qu'elles restent lisibles.

Question 107 : Contrôle des étiquettes

Que doit vérifier un chauffeur concernant les étiquettes sur un IBC avant le départ ?

a) Qu'elles mesurent exactement 250 mm x 250 mm
b) Qu'elles sont lisibles, correctement apposées et conformes
c) Qu'elles contiennent le nom de l'expéditeur
d) Qu'elles sont en plusieurs langues

Réponse correcte : b) Qu'elles sont lisibles, correctement apposées et conformes

Explication : Le chauffeur doit vérifier que les étiquettes sur les IBC's sont visibles, non endommagées et conformes aux exigences ADR, y compris leur taille et leur position.

Question 108 : Étiquettes et dangers secondaires

Si une matière a un danger secondaire (par ex. corrosif pour une matière toxique), que faut-il faire ?

a) Apposer uniquement l'étiquette du danger principal
b) Apposer des étiquettes pour le danger principal et secondaire
c) Ignorer le danger secondaire sur l'étiquette
d) Utiliser une étiquette générique pour les deux dangers

Réponse correcte : b) Apposer des étiquettes pour le danger principal et secondaire

Explication : L'ADR exige que les étiquettes reflètent à la fois le danger principal (par ex. toxique) et le danger secondaire (par ex. corrosif) pour une identification complète (section 5.2.2).

Question 109 : Étiquettes op containers

Où doivent être placées les étiquettes de danger sur un grand conteneur transportant des marchandises dangereuses ?

a) Uniquement sur la porte du conteneur
b) Sur au moins deux côtés opposés et visibles
c) À l'intérieur du conteneur uniquement
d) Sur le toit du conteneur

Réponse correcte : b) Sur au moins deux côtés opposés et visibles

Explication : L'ADR (section 5.3.1.1) exige que les grands conteneurs portent des étiquettes de danger (250 mm x 250 mm) sur au moins deux côtés opposés pour une visibilité optimale.

Question 110 : Étiquettes endommagées

Que doit faire un chauffeur si une étiquette de danger sur un colis ou un IBC est endommagée ou illisible ?

a) Continuer le transport si le document de transport est correct
b) Remplacer l'étiquette ou signaler le problème à l'expéditeur
c) Retirer l'étiquette sans la remplacer
d) Apposer une étiquette non conforme temporaire

Réponse correcte : b) Remplacer l'étiquette ou signaler le problème à l'expéditeur

Explication : Une étiquette endommagée ou illisible doit être remplacée pour respecter l'ADR, ou le problème doit être signalé pour garantir la sécurité et la conformité.

Question 111 : Stationnement sécurisé

Où un véhicule transportant des marchandises dangereuses peut-il être stationné ?

a) Dans une zone résidentielle sans restriction
b) Dans un endroit sécurisé, loin des habitations et des sources d'ignition
c) Sur une place de parking publique sans surveillance
d) À proximité d'une école pour plus de visibilité

Réponse correcte : b) Dans un endroit sécurisé, loin des habitations et des sources d'ignition

Explication : Selon l'ADR (section 8.4), les véhicules transportant des marchandises dangereuses doivent être stationnés dans des zones sécurisées, éloignées des zones peuplées et des sources d'ignition, sauf si une surveillance est assurée.

Question 112 : Surveillance du stationnement

Que doit faire un chauffeur lorsqu'il stationne un véhicule avec des marchandises dangereuses dans une zone non sécurisée ?

a) Laisser le véhicule sans surveillance pendant une courte période
b) Assurer une surveillance continue ou utiliser un dispositif antivol
c) Placer un panneau « Danger » sur le véhicule
d) Informer les résidents locaux du stationnement

Réponse correcte : b) Assurer une surveillance continue ou utiliser un dispositif antivol

Explication : L'ADR exige que les véhicules non stationnés dans une zone sécurisée sous surveillance constante soient équipés de dispositifs antivol (par ex. verrouillage du volant) ou surveillés par le chauffeur.

Question 113 : Stationnement et matières explosives

Quelle précaution supplémentaire doit être prise pour le stationnement d'un véhicule transportant des matières explosives (classe 1) ?

a) Stationner uniquement dans un parking souterrain
b) Stationner dans une zone isolée avec une distance minimale des bâtiments
c) Laisser les panneaux Kemler visibles en permanence
d) Stationner à côté d'un autre véhicule dangereux

Réponse correcte : b) Stationner dans une zone isolée avec une distance minimale des bâtiments

Explication : Les matières explosives nécessitent un stationnement dans des zones isolées, avec une distance minimale des habitations ou bâtiments, pour réduire les risques en cas d'incident (ADR, section 7.5.5).

Question 114 : Interdiction de stationnement

Où est-il strictement interdit de stationner un véhicule transportant des marchandises dangereuses ?

a) Dans un parking public surveillé
b) À proximité d'un hôpital ou d'une école
c) Sur une aire de repos autoroutière
d) Dans un garage privé sécurisé

Réponse correcte : b) À proximité d'un hôpital ou d'une école

Explication : L'ADR interdit le stationnement près de lieux sensibles comme les hôpitaux, écoles ou zones densément peuplées, sauf si des mesures de sécurité spécifiques sont prises.

Question 115 : Planification des itinéraires

Que doit prendre en compte un chauffeur lors de la planification d'un itinéraire pour transporter des marchandises dangereuses ?

a) Les itinéraires les plus courts, même à travers les centres-villes
b) Les restrictions de tunnels et les zones à faible risque
c) Les itinéraires avec le plus de stations-service
d) Les itinéraires touristiques pour éviter le trafic

Réponse correcte : b) Les restrictions de tunnels et les zones à faible risque

Explication : Selon l'ADR (section 1.9), les chauffeurs doivent planifier des itinéraires évitant les tunnels restrictifs, les zones densément peuplées et les zones à risque (par ex. près d'usines chimiques).

Question 116 : Restrictions des tunnels

Que doit faire un chauffeur si son itinéraire inclut un tunnel de catégorie « C » et que ses marchandises ont un code de restriction « D » ?

a) Entrer dans le tunnel à faible vitesse
b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel
c) Ignorer la restriction si le tunnel est court
d) Contacter le gestionnaire du tunnel pour une autorisation

Réponse correcte : b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel

Explication : Le code « D » est incompatible avec un tunnel de catégorie « C », car ce dernier est plus restrictif. Le chauffeur doit éviter le tunnel et choisir un itinéraire alternatif (ADR, section 8.6).

Question 117 : Itinéraires et documentation

Quel document un chauffeur doit-il consulter pour connaître les restrictions de tunnel sur son itinéraire ?

a) La facture commerciale des marchandises
b) Le document de transport ADR
c) Le certificat d'assurance du véhicule
d) Le manuel du véhicule

Réponse correcte : b) Le document de transport ADR

Explication : Le document de transport indique le code de restriction de tunnel (par ex. « B », « C ») pour les marchandises, permettant au chauffeur de planifier un itinéraire conforme.

Question 118 : Stationnement et signalisation

Que doit faire un chauffeur lorsqu'il stationne un véhicule transportant des marchandises dangereuses sur une aire de repos ?

a) Retirer les panneaux Kemler pour éviter l'attention
b) Laisser les panneaux Kemler visibles et sécuriser le véhicule
c) Placer des cônes autour du véhicule
d) Éteindre toutes les lumières du véhicule

Réponse correcte : b) Laisser les panneaux Kemler visibles et sécuriser le véhicule

Explication : Les panneaux Kemler doivent rester visibles pendant le stationnement pour signaler la présence de marchandises dangereuses, et le véhicule doit être sécurisé (ADR, section 5.3).

Question 119 : Itinéraires et zones urbaines

Pourquoi un chauffeur doit-il éviter les centres-villes lors du transport de marchandises dangereuses ?

a) Pour réduire la consommation de carburant
b) Pour minimiser les risques pour la population et l'environnement
c) Pour respecter les limites de vitesse urbaines
d) Pour éviter les embouteillages uniquement

Réponse correcte : b) Pour minimiser les risques pour la population et l'environnement

Explication : Les centres-villes sont des zones à haute densité de population, et l'ADR recommande d'éviter ces zones pour réduire les risques en cas d'incident (section 1.9.3).

Question 120 : Stationnement et matières toxiques

Quelle mesure spécifique doit être prise pour le stationnement d'un véhicule transportant des matières toxiques (classe 6.1) ?

a) Stationner uniquement dans des zones souterraines ventilées
b) S'assurer que la zone est éloignée des sources d'eau potable
c) Stationner près d'une caserne de pompiers
d) Couvrir le véhicule avec une bâche

Réponse correcte : b) S'assurer que la zone est éloignée des sources d'eau potable

Explication : Les matières toxiques (classe 6.1) présentent un risque de contamination, et le stationnement doit se faire loin des sources d'eau potable pour protéger l'environnement (ADR, section 7.5.11).

Question 121 : Classe de danger

À quelle classe de danger appartiennent les gaz inflammables comme le butane ?

a) Classe 1

b) Classe 2

c) Classe 3

d) Classe 4.1

Réponse correcte : b) Classe 2

Explication : La classe 2 regroupe les gaz, y compris les gaz inflammables comme le butane. La classe 1 concerne les explosifs, la classe 3 les liquides inflammables, et la classe 4.1 les solides inflammables (ADR, section 2.2).

Question 122 : Groupe d'emballage

Que signifie le groupe d'emballage I pour une marchandise dangereuse ?

a) Danger faible

b) Danger moyen

c) Danger élevé

d) Aucun danger

Réponse correcte : c) Danger élevé

Explication : Le groupe d'emballage I indique un danger élevé, nécessitant des emballages très résistants. Le groupe II correspond à un danger moyen, et le groupe III à un danger faible (ADR, section 2.1.1.3).

Question 123 : Classe des matières corrosives

Quelle classe de danger regroupe les matières corrosives comme l'acide sulfurique ?

a) Classe 5.2

b) Classe 6.1

c) Classe 8

d) Classe 9

Réponse correcte : c) Classe 8

Explication : La classe 8 inclut les matières corrosives, comme l'acide sulfurique, qui peuvent détruire les tissus ou les métaux. La classe 5.2 concerne les peroxydes organiques, la classe 6.1 les matières toxiques, et la classe 9 les matières diverses (ADR, section 2.2.8).

Question 124 : Verpakkingsgroep en emballage

Quel type d’emballage est requis pour une matière dangereuse du groupe d’emballage II ?

a) Un emballage non homologué

b) Un emballage homologué pour un danger moyen

c) Un emballage uniquement en plastique

d) Un emballage pour un danger faible uniquement

Réponse correcte : b) Un emballage homologué pour un danger moyen

Explication : Le groupe d’emballage II (danger moyen) nécessite des emballages homologués conformes aux normes ADR, adaptés à un niveau de danger intermédiaire (ADR, section 6.1).

Question 125 : Classe des matières radioactives

Quelle classe de danger inclut les matières radioactives ?

a) Classe 4.3

b) Classe 6.2

c) Classe 7

d) Classe 8

Réponse correcte : c) Classe 7

Explication : La classe 7 regroupe les matières radioactives, comme l’uranium ou les isotopes médicaux. La classe 4.3 concerne les matières réactives avec l’eau, la classe 6.2 les matières infectieuses, et la classe 8 les corrosives (ADR, section 2.2.7).

Question 126 : Verpakkingsgroep en classification

Une matière avec un point d’éclair de 30°C et une toxicité modérée est généralement classée dans quel groupe d’emballage ?

a) Groupe I

b) Groupe II

c) Groupe III

d) Aucun groupe d’emballage

Réponse correcte : b) Groupe II

Explication : Une matière avec un point d’éclair de 30°C (liquide inflammable) et une toxicité modérée est typiquement classée dans le groupe d’emballage II (danger moyen), selon les critères ADR pour la classe 3 et les dangers secondaires (section 2.2.3).

Question 127 : Classe des matières infectieuses

Quelle classe de danger inclut les déchets médicaux infectieux ?

a) Classe 5.1

b) Classe 6.2

c) Classe 7

d) Classe 9

Réponse correcte : b) Classe 6.2

Explication : La classe 6.2 regroupe les matières infectieuses, comme les déchets médicaux contaminés. La classe 5.1 concerne les oxydants, la classe 7 les radioactifs, et la classe 9 les matières diverses (ADR, section 2.2.62).

Question 128 : Verpakkingsgroep en transport

Pourquoi une matière du groupe d'emballage III peut-elle être transportée dans un emballage moins robuste qu'une matière du groupe I ?

a) Parce qu'elle est toujours non dangereuse

b) Parce qu'elle présente un danger faible

c) Parce qu'elle est uniquement liquide

d) Parce qu'elle est exemptée de l'ADR

Réponse correcte : b) Parce qu'elle présente un danger faible

Explication : Le groupe d'emballage III indique un danger faible, permettant l'utilisation d'emballages moins robustes que pourzorba (section 6.1.3.2).

Question 129 : Classe des solides inflammables

À quelle classe de danger appartiennent les matières solides inflammables comme le soufre ?

a) Classe 3

b) Classe 4.1

c) Classe 5.2

d) Classe 6.1

Réponse correcte : b) Classe 4.1

Explication : La classe 4.1 inclut les solides inflammables, comme le soufre, qui peuvent s'enflammer facilement. La classe 3 concerne les liquides inflammables, la classe 5.2 les peroxydes organiques, et la classe 6.1 les toxiques (ADR, section 2.2.41).

Question 130 : Verpakkingsgroep en étiquetage

Que doit indiquer l'étiquette d'une marchandise dangereuse concernant le groupe d'emballage ?

a) Le groupe d'emballage doit être écrit sur l'étiquette

b) Le groupe d'emballage n'apparaît pas sur l'étiquette

c) Le groupe d'emballage est indiqué par la couleur de l'étiquette

d) Le groupe d'emballage est représenté par un symbole

Réponse correcte : b) Le groupe d'emballage n'apparaît pas sur l'étiquette

Explication : Les étiquettes de danger indiquent la classe de danger (par ex. flamme pour classe 3), mais pas le groupe d'emballage, qui est spécifié dans le document de transport (ADR, section 5.2.2).

Question 131 : Classification des marchandises

Quelle classe de danger regroupe les peroxydes organiques ?
a) Classe 4.2
b) Classe 5.2
c) Classe 6.1
d) Classe 8
Réponse correcte : b) Classe 5.2
Explication : La classe 5.2 inclut les peroxydes organiques, qui sont des matières oxydantes et peuvent provoquer des incendies ou des explosions. La classe 4.2 concerne les matières sujettes à combustion spontanée, la classe 6.1 les toxiques, et la classe 8 les corrosives (ADR, section 2.2.52).

Question 132 : Document de transport

Quel élément doit être inclus dans le document de transport pour des marchandises dangereuses ?

a) Le numéro de téléphone du chauffeur
b) Le numéro ONU et la classe de danger
c) La marque du véhicule
d) La date de naissance de l'expéditeur

Réponse correcte : b) Le numéro ONU et la classe de danger

Explication : Le document de transport ADR doit contenir le numéro ONU, la désignation officielle de transport, la classe de danger et le groupe d'emballage pour chaque marchandise dangereuse (ADR, section 5.4.1).

Question 133 : Équipements de sécurité

Quel équipement est obligatoire à bord d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses ?

a) Un GPS avec itinéraires préprogrammés
b) Des lunettes de protection pour le chauffeur
c) Un système de surveillance vidéo
d) Une lampe de poche

Réponse correcte : b) Des lunettes de protection pour le chauffeur

Explication : Selon l'ADR (section 8.1.5), des lunettes de protection font partie des équipements obligatoires pour protéger le chauffeur en cas d'exposition à des matières dangereuses.

Question 134 : Panneau Kemler

Que signifie le numéro de danger « 23 » sur un panneau Kemler ?

a) Gaz inflammable
b) Liquide corrosif
c) Matière toxique
d) Matière oxydante

Réponse correcte : a) Gaz inflammable

Explication : Le numéro « 23 » indique un gaz inflammable de la classe 2 (le « 2 » désigne la classe, et le « 3 » souligne le caractère inflammable). Les autres numéros correspondent à des dangers différents (ADR, section 5.3.2).

Question 135 : Restrictions des tunnels

Que doit faire un chauffeur si son chargement a un code de restriction de tunnel « B » dans un tunnel de catégorie « D » ?

a) Entrer dans le tunnel sans restriction
b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel
c) Réduire la vitesse dans le tunnel
d) Contacter les autorités locales pour une dérogation

Réponse correcte : b) Trouver un itinéraire alternatif pour éviter le tunnel

Explication : Un tunnel de catégorie « D » est plus restrictif qu'un code « B », interdisant certaines marchandises dangereuses. Le chauffeur doit éviter le tunnel (ADR, section 8.6).

Question 136 : Stationnement sécurisé

Où un véhicule transportant des marchandises dangereuses doit-il être stationné ?

a) Dans une zone résidentielle pour plus de visibilité
b) Dans un endroit sécurisé, loin des zones peuplées
c) Sur un parking public sans surveillance
d) À proximité d'une station-service

Réponse correcte : b) Dans un endroit sécurisé, loin des zones peuplées

Explication : L'ADR (section 8.4) exige que les véhicules soient stationnés dans des zones sécurisées, éloignées des habitations et des sources d'ignition, sauf si une surveillance est assurée.

Question 137 : Procédures d'urgence

Que doit faire un chauffeur en cas de renversement accidentel d'une matière toxique (classe 6.1) ?

a) Nettoyer immédiatement avec de l'eau
b) Sécuriser la zone et alerter les autorités
c) Continuer le transport jusqu'à destination
d) Laisser le déversement sans intervention

Réponse correcte : b) Sécuriser la zone et alerter les autorités

Explication : En cas de déversement, le chauffeur doit sécuriser la zone, éviter tout contact et informer les autorités compétentes, conformément aux instructions écrites ADR (section 5.4.3).

Question 138 : Formation ADR

Quel type de formation est requis pour un chauffeur transportant des marchandises dangereuses ?

a) Une formation générale de conduite uniquement
b) Une formation ADR spécifique avec certificat
c) Une formation en gestion logistique
d) Une formation en mécanique automobile

Réponse correcte : b) Une formation ADR spécifique avec certificat

Explication : L'ADR (section 8.2) exige que les chauffeurs suivent une formation spécifique sur le transport de marchandises dangereuses et obtiennent un certificat ADR valide.

Question 139 : Étiquettes de danger

Quel symbole figure sur une étiquette pour une matière oxydante (classe 5.1) ?
a) Un liquide gouttant sur une main
b) Une flamme sur un cercle jaune
c) Un crâne et des tibias croisés
d) Un trèfle noir sur fond jaune

Réponse correcte : b) Une flamme sur un cercle jaune

Explication : L'étiquette pour les matières oxydantes (classe 5.1) montre une flamme sur un fond jaune, indiquant un risque d'intensification des incendies (ADR, section 5.2.2).

Question 140 : Quantités limitées

Quelle exemption s'applique au transport de marchandises dangereuses en quantités limitées

a) Aucun document de transport n'est requis
b) Les étiquettes de danger ne sont pas nécessaires sur les colis
c) Le chauffeur n'a pas besoin de certificat ADR
d) Les panneaux Kemler ne sont pas requis sur le véhicule

Réponse correcte : d) Les panneaux Kemler ne sont pas requis sur le véhicule

Explication : En quantités limitées, les véhicules sont exemptés de l'obligation d'afficher des panneaux Kemler, mais d'autres exigences, comme le certificat ADR, restent applicables (ADR, section 3.4).

Question 151 : Définition des conteneurs-citernes

Qu'est-ce qu'un conteneur-citerne selon l'ADR ?

a) Un réservoir fixe attaché à un véhicule
b) Un conteneur portable conçu pour le transport de marchandises dangereuses
c) Un emballage en plastique pour liquides inflammables
d) Un conteneur uniquement utilisé pour les gaz comprimés

Réponse correcte : b) Un conteneur portable conçu pour le transport de marchandises dangereuses

Explication : Un conteneur-citerne est un conteneur portable (par ex. ISO-conteneur) conçu pour transporter des marchandises dangereuses, qu'il s'agisse de liquides, gaz ou solides, et conforme aux normes ADR (section 1.2.1).

Question 152 : Code-citerne

Que signifie le code-citerne « T11 » pour un conteneur-citerne ?

a) Une citerne pour gaz sous pression
b) Une citerne pour liquides sans pression significative
c) Une citerne pour solides pulvérulents
d) Une citerne pour matières corrosives uniquement

Réponse correcte : b) Une citerne pour liquides sans pression significative

Explication : Le code « T11 » désigne une citerne portable pour liquides dangereux sans pression significative, avec des exigences spécifiques pour la construction et les vannes (ADR, section 4.3.3).

Question 153 : Marquages des conteneurs-citernes

Quel marquage doit obligatoirement figurer sur un conteneur-citerne ?

a) Le nom du chauffeur
b) Le code-citerne et le numéro ONU de la marchandise
c) La date de fabrication du conteneur
d) La couleur du conteneur

Réponse correcte : b) Le code-citerne et le numéro ONU de la marchandise

Explication : Les conteneurs-citernes doivent porter le code-citerne (par ex. T11) et, pendant le transport, le numéro ONU de la marchandise transportée, ainsi que les étiquettes de danger appropriées (ADR, section 6.8.2.5).

Question 154 : Inspection des conteneurs-citernes

À quelle fréquence un conteneur-citerne doit-il être inspecté pour rester conforme à l'ADR ?

a) Tous les ans
b) Tous les 2,5 ans et 5 ans
c) Tous les 7 ans
d) Uniquement avant le premier usage

Réponse correcte : b) Tous les 2,5 ans et 5 ans

Explication : Les conteneurs-citernes doivent subir une inspection intermédiaire tous les 2,5 ans et une inspection complète tous les 5 ans pour vérifier leur conformité (ADR, section 6.8.2.4).

Question 155 : Chargement des conteneurs-citernes

Quelle précaution doit être prise lors du chargement d'un conteneur-citerne avec une matière dangereuse ?

a) Remplir le conteneur à 100 % pour éviter les mouvements
b) S'assurer que le conteneur est correctement mis à la terre
c) Utiliser uniquement des tuyaux en plastique
d) Charger uniquement pendant la nuit

Réponse correcte : b) S'assurer que le conteneur est correctement mis à la terre

Explication : La mise à la terre est essentielle pour éviter l'accumulation d'électricité statique, qui peut provoquer des étincelles lors du chargement de matières inflammables (ADR, section 7.5.10).

Question 156 : Étiquettes sur les conteneurs-citernes

Combien d'étiquettes de danger doivent être apposées sur un conteneur-citerne transportant une matière dangereuse ?

a) Une seule étiquette sur l'avant
b) Au moins deux étiquettes sur des côtés opposés
c) Quatre étiquettes, une par côté
d) Aucune étiquette si le numéro ONU est affiché

Réponse correcte : c) Quatre étiquettes, une par côté

Explication : Les conteneurs-citernes doivent porter des étiquettes de danger sur les quatre côtés (avant, arrière et deux côtés latéraux) pour une identification claire (ADR, section 5.3.1.1.2).

Question 157 : Construction des conteneurs-citernes

Quel type de matériau est généralement utilisé pour les conteneurs-citernes transportant des matières corrosives ?
a) Aluminium non traité
b) Acier inoxydable ou matériaux résistants à la corrosion
c) Plastique non renforcé
d) Bois traité

Réponse correcte : b) Acier inoxydable ou matériaux résistants à la corrosion

Explication : Les conteneurs-citernes pour matières corrosives doivent être construits avec des matériaux résistants, comme l'acier inoxydable ou des revêtements spécifiques, pour éviter la détérioration (ADR, section 6.8.2.1).

Question 158 : Certificat d’agrément

Quel document doit accompagner un conteneur-citerne pour prouver sa conformité ?

a) Un certificat d’assurance
b) Un certificat d’agrément de type
c) Une facture d’achat du conteneur
d) Un permis de transport

Réponse correcte : b) Un certificat d’agrément de type

Explication : Un certificat d’agrément de type, délivré par une autorité compétente, atteste que le conteneur-citerne répond aux exigences de construction et d’inspection de l’ADR (section 6.8.2.3).

Question 159 : Nettoyage des conteneurs-citernes

Que doit-on faire avec un conteneur-citerne après le transport d’une matière toxique (classe 6.1) ?

a) Le laisser tel quel pour le prochain transport
b) Le nettoyer et le décontaminer avant réutilisation
c) Le remplir d’eau pour neutraliser les résidus
d) Le stocker dans une zone non ventilée

Réponse correcte : b) Le nettoyer et le décontaminer avant réutilisation

Explication : Après le transport de matières toxiques, le conteneur-citerne doit être nettoyé et décontaminé pour éviter toute contamination croisée lors de l’utilisation suivante (ADR, section 7.5.7).

Question 160 : Sécurité lors du transport

Quelle mesure de sécurité doit être prise lors du transport d’un conteneur-citerne sur un véhicule ?

a) Laisser les vannes ouvertes pour la ventilation
b) S’assurer que le conteneur est solidement arrimé
c) Placer le conteneur à l’avant du véhicule uniquement
d) Transporter sans étiquettes pour plus de discrétion

Réponse correcte : b) S’assurer que le conteneur est solidement arrimé
Explication

Question 161 : Définition d’un véhicule-citerne

Qu’est-ce qu’un véhicule-citerne selon l’ADR ?

a) Un véhicule avec un réservoir portable amovible
b) Un véhicule équipé d’un réservoir fixe pour transporter des marchandises dangereuses
c) Un véhicule transportant uniquement des conteneurs-citernes
d) Un véhicule utilisé exclusivement pour les gaz comprimés

Réponse correcte : b) Un véhicule équipé d’un réservoir fixe pour transporter des marchandises dangereuses

Explication : Un véhicule-citerne est un véhicule routier avec un réservoir fixe (intégré ou permanent) conçu pour transporter des marchandises dangereuses, comme des liquides ou gaz, conformément à l’ADR (section 1.2.1).

Question 162 : Code-citerne pour véhicules-citernes

Que signifie le code-citerne « LGBF » pour un véhicule-citerne ?

a) Une citerne pour gaz sous haute pression
b) Une citerne pour liquides inflammables à faible pression
c) Une citerne pour solides pulvérulents
d) Une citerne pour matières corrosives uniquement

Réponse correcte : b) Une citerne pour liquides inflammables à faible pression

Explication : Le code « LGBF » désigne une citerne pour liquides inflammables (L) avec une pression de calcul inférieure à 4 bars (B) et des caractéristiques spécifiques pour les liquides de classe 3 (F) (ADR, section 4.3.4).

Question 163 : Plaques de citerne

Que doit indiquer la plaque de citerne sur un véhicule-citerne ?

a) Le nom du chauffeur et l’expéditeur
b) Le code-citerne, la capacité et la date du dernier contrôle
c) La couleur et le poids du véhicule
d) Le numéro ONU de la marchandise transportée

Réponse correcte : b) Le code-citerne, la capacité et la date du dernier contrôle

Explication : La plaque de citerne (plaque métallique fixée sur la citerne) doit indiquer le code-citerne (par ex. LGBF), la capacité, la pression de calcul, et la date du dernier contrôle périodique, conformément à l’ADR (section 6.8.2.5).

Question 164 : Raccords des véhicules-citernes

Quelle précaution doit être prise concernant les raccords lors du chargement d'un véhicule-citerne ?

a) Utiliser des raccords en plastique pour plus de légèreté
b) Vérifier que les raccords sont étanches et compatibles avec la marchandise
c) Laisser les raccords ouverts pour la ventilation
d) Remplacer les raccords après chaque transport

Réponse correcte : b) Vérifier que les raccords sont étanches et compatibles avec la marchandise

Explication : Les raccords (tuyaux, vannes) doivent être étanches et fabriqués dans des matériaux compatibles avec la marchandise (par ex. résistants à la corrosion pour les corrosifs) pour éviter les fuites (ADR, section 6.8.2.2).

Question 165 : Inspection des véhicules-citernes

À quelle fréquence un véhicule-citerne doit-il subir un contrôle technique pour rester conforme

à l'ADR ?
a) Tous les ans
b) Tous les 3 ans et 6 ans
c) Tous les 5 ans uniquement
d) Uniquement avant la mise en service

Réponse correcte : b) Tous les 3 ans et 6 ans

Explication : Les véhicules-citernes doivent subir une inspection intermédiaire tous les 3 ans et une inspection complète tous les 6 ans pour vérifier leur conformité et leur sécurité (ADR, section 6.8.2.4.2).

Question 166 : Sécurité des raccords

Pourquoi est-il important de vérifier les raccords avant le déchargement d'un véhicule-citerne ?

a) Pour réduire le temps de déchargement
b) Pour éviter les fuites et les risques de contamination
c) Pour s'assurer que les raccords sont neufs
d) Pour respecter les normes de couleur des raccords

Réponse correcte : b) Pour éviter les fuites et les risques de contamination

Explication : Des raccords défectueux peuvent provoquer des fuites, entraînant des risques pour l'environnement, la sécurité et la santé. Une vérification préalable est essentielle (ADR, section 7.5.7).

Question 167 : Plaques de citerne et certificats

Quel document doit accompagner un véhicule-citerne pour prouver la conformité de sa plaque de citerne ?

a) Un certificat d'assurance du véhicule
b) Un certificat d'agrément de la citerne
c) Une facture d'achat du réservoir
d) Un permis de conduire ADR

Réponse correcte : b) Un certificat d'agrément de la citerne

Explication : Le certificat d'agrément atteste que la citerne répond aux exigences de construction et d'inspection de l'ADR, en lien avec les informations sur la plaque de citerne (section 6.8.2.3).

Question 168 : Aansluitingen en compatibilité

Quel type de raccord est requis pour un véhicule-citerne transportant une matière corrosive (classe 8) ?

a) Un raccord en aluminium non traité
b) Un raccord en matériau résistant à la corrosion
c) Un raccord en caoutchouc standard
d) Un raccord en bois renforcé

Réponse correcte : b) Un raccord en matériau résistant à la corrosion

Explication : Les raccords pour matières corrosives doivent être faits de matériaux résistants, comme l'acier inoxydable ou des polymères spécifiques, pour éviter la dégradation (ADR, section 6.8.2.2.2).

Question 169 : Nettoyage des véhicules-citernes

Que doit-on faire avec un véhicule-citerne après le transport d'une matière inflammable (classe 3) ?

a) Le remplir d'eau pour neutraliser les vapeurs
b) Le nettoyer et purger les vapeurs avant réutilisation
c) Le laisser tel quel si la citerne est vide
d) Le stocker à l'extérieur sans nettoyage

Réponse correcte : b) Le nettoyer et purger les vapeurs avant réutilisation

Explication : Après le transport de matières inflammables, la citerne doit être nettoyée et purgée pour éliminer les vapeurs résiduelles, réduisant ainsi les risques d'inflammation (ADR, section 7.5.7.1).

Question 170 : Signalisation des véhicules-citernes

Quels panneaux doivent être affichés sur un véhicule-citerne transportant une matière dangereuse ?

a) Un panneau Kemler à l'avant uniquement
b) Des panneaux Kemler à l'avant, à l'arrière et sur les côtés
c) Aucun panneau si la citerne est vide
d) Un panneau avec le nom de l'expéditeur

Réponse correcte : b) Des panneaux Kemler à l'avant, à l'arrière et sur les côtés

Explication : Un véhicule-citerne doit afficher des panneaux Kemler (avec le numéro de danger et le numéro ONU) à l'avant, à l'arrière et sur les deux côtés pour une identification claire, sauf s'il est vide et nettoyé (ADR, section 5.3.2).

Question 171 : Formation des chauffeurs

Quel type de formation est requis pour un chauffeur transportant des marchandises dangereuses dans un véhicule-citerne ?

a) Une formation générale de conduite uniquement
b) Une formation ADR de base et une spécialisation citerne
c) Une formation en mécanique des citernes
d) Une formation en gestion logistique

Réponse correcte : b) Une formation ADR de base et une spécialisation citerne

Explication : Selon l'ADR (section 8.2.1), un chauffeur transportant des marchandises dangereuses dans un véhicule-citerne doit détenir un certificat ADR de base et une spécialisation citerne pour connaître les règles spécifiques aux citernes.

Question 172 : Validité du certificat ADR

Combien de temps un certificat ADR pour le transport en citerne est-il valide ?
a) 2 ans
b) 5 ans
c) 10 ans
d) À vie

Réponse correcte : b) 5 ans

Explication : Le certificat ADR, y compris pour la spécialisation citerne, est valide pendant 5 ans, après quoi une formation de recyclage est requise pour le renouveler (ADR, section 8.2.2.8).

Question 173 : Contenu de la formation citerne

Que doit inclure la formation ADR spécialisée pour le transport en citerne ?

a) Les techniques de conduite en ville uniquement
b) Les règles de chargement, déchargement et nettoyage des citernes
c) La gestion des stocks de marchandises
d) L'entretien des pneus du véhicule

Réponse correcte : b) Les règles de chargement, déchargement et nettoyage des citernes

Explication : La spécialisation citerne couvre les aspects spécifiques comme le chargement/déchargement sécurisé, la manipulation des raccords, le nettoyage des citernes et les risques associés (ADR, section 8.2.2.3).

Question 174 : Étiquettes sur les véhicules-citernes

Combien d'étiquettes de danger doivent être apposées sur un véhicule-citerne transportant une matière dangereuse ?

a) Une seule étiquette à l'arrière
b) Deux étiquettes sur les côtés opposés
c) Quatre étiquettes, une sur chaque côté
d) Aucune étiquette si un panneau Kemler est présent

Réponse correcte : c) Quatre étiquettes, une sur chaque côté

Explication : Un véhicule-citerne doit porter des étiquettes de danger (250 mm x 250 mm) sur les quatre côtés (avant, arrière, deux côtés latéraux) pour une identification claire, conformément à l'ADR (section 5.3.1.1.2).

Question 175 : Panneaux Kemler sur les véhicules-citernes

Où doivent être placés les panneaux Kemler sur un véhicule-citerne ?

a) Uniquement à l'avant du véhicule
b) À l'avant, à l'arrière et sur les deux côtés
c) Sur la citerne uniquement, pas sur le véhicule
d) À l'intérieur de la cabine du chauffeur

Réponse correcte : b) À l'avant, à l'arrière et sur les deux côtés

Explication : Les panneaux Kemler, indiquant le numéro de danger et le numéro ONU, doivent être affichés à l'avant, à l'arrière et sur les deux côtés du véhicule-citerne pour une signalisation complète (ADR, section 5.3.2).

Question 176 : Formation et étiquettes

Que doit apprendre un chauffeur lors de la formation ADR concernant les étiquettes sur les véhicules-citernes ?

a) Comment concevoir les étiquettes
b) Comment identifier les dangers à partir des étiquettes
c) Comment peindre les étiquettes sur la citerne
d) Comment retirer les étiquettes pendant le transport

Réponse correcte : b) Comment identifier les dangers à partir des étiquettes

Explication : La formation ADR enseigne aux chauffeurs à reconnaître les symboles et classes de danger sur les étiquettes (par ex. flamme pour inflammable) pour prendre les mesures appropriées en cas d'incident (ADR, section 8.2.2).

Question 177 : Signalisation en cas de citerne vide

Que doit faire un chauffeur avec les panneaux Kemler et les étiquettes sur un véhicule-citerne vide ?

a) Les laisser en place pour le prochain transport
b) Les retirer ou les masquer si la citerne est nettoyée
c) Les remplacer par des panneaux génériques
d) Les couvrir avec un autocollant blanc

Réponse correcte : b) Les retirer ou les masquer si la citerne est nettoyée

Explication : Si la citerne est vide et nettoyée, les panneaux Kemler et les étiquettes de danger doivent être retirés ou masqués pour éviter toute confusion (ADR, section 5.3.1.1.5).

Question 178 : Étiquettes et dangers secondaires

Si une matière transportée dans un véhicule-citerne a un danger secondaire, que doit-on faire avec les étiquettes ?

a) Apposer uniquement l'étiquette du danger principal
b) Apposer des étiquettes pour le danger principal et le danger secondaire
c) Ignorer le danger secondaire sur les étiquettes
d) Utiliser une étiquette générique pour les deux dangers

Réponse correcte : b) Apposer des étiquettes pour le danger principal et le danger secondaire

Explication : Les étiquettes sur un véhicule-citerne doivent refléter à la fois le danger principal (par ex. inflammable) et le danger secondaire (par ex. toxique) pour une identification complète (ADR, section 5.2.2).

Question 179 : Formation et responsabilités

Quelle responsabilité un chauffeur formé ADR doit-il assumer concernant les panneaux Kemler sur un véhicule-citerne ?

a) Concevoir les panneaux Kemler avant chaque transport
b) Vérifier que les panneaux correspondent à la marchandise transportée
c) Peindre les panneaux sur la citerne lui-même
d) Fournir les panneaux à l'expéditeur

Réponse correcte : b) Vérifier que les panneaux correspondent à la marchandise transportée

Explication : Le chauffeur, formé selon l'ADR, doit s'assurer que les panneaux Kemler (numéro de danger et ONU) sont corrects et correspondent à la marchandise avant le départ (section 8.1.1).

Question 180 : Dimension des étiquettes

Quelle est la dimension minimale des étiquettes de danger apposées sur un véhicule-citerne ?
a) 100 mm x 100 mm
b) 150 mm x 150 mm
c) 250 mm x 250 mm
d) 300 mm x 300 mm

Réponse correcte : c) 250 mm x 250 mm

Explication : Les étiquettes de danger sur un véhicule-citerne doivent mesurer au moins 250 mm x 250 mm pour garantir une visibilité adéquate, conformément à l'ADR (section 5.3.1.1.2).

Copyright and Terms of Use

This eBook is protected by copyright and is intended solely for personal use by the original purchaser. It is strictly prohibited to copy, distribute, resell, or share this eBook with third parties in any form without express written permission from the author/publisher. Violation of these terms may result in legal action and liability for any resulting damages.

© SafetyNet Publishers, 2015


ANGLES
MORTS
1261
SCHENK
EURO 6 420